

Rabat, le 22 Avril 2024

## Communiqué de presse

## La Cour des Comptes du Royaume du Maroc et son homologue des Emirats Arabes Unies renforcent leur partenariat dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques

Un mémorandum d'entente a été signé, lundi 22 Avril 2024 au siège de la Cour des Comptes à Rabat, entre Mme Zineb El Adaoui, Premier Président de la Cour des Comptes du Royaume du Maroc, et M. Humaid Obaid Khalifa Abu Shabas, Président de Autorité des Emirats Arabes Unies de reddition des comptes, pour le renforcement de la coopération bilatérale, traduisant la volonté commune des deux parties de consolider et de promouvoir les relations d'amitié et de coopération, dans le prolongement des liens historiques profonds unissant les deux pays frères.

En vertu de cet accord, les deux parties contribueront à l'essor de la coopération dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques, afin de leur permettre de réaliser des visions et des objectifs communs. Les deux parties s'engagent également à mettre en œuvre des programmes communs, visant à partager des expériences et des bonnes pratiques, notamment dans les domaines du renforcement des capacités professionnelles et de la formation des formateurs, ainsi que les méthodes de travail et leur adaptation aux spécificités nationales des deux institutions.

Dans son allocution à cette occasion, Madame le Premier Président a salué l'esprit d'innovation et de modernisation dont a fait preuve l'Autorité des Émirats Arabes Unies de reddition des comptes. Elle a également souligné les opportunités que ce partenariat offrira aux deux parties, en renforçant leurs performances et en relevant les défis, notamment celui de la transformation digitale et des contraintes économiques ayant un impact sur les finances publiques.

Pour sa part, Monsieur le Président s'est félicité de la profondeur des relations entre les deux pays, et a déclaré que cette réunion historique reflète l'aspiration des deux parties à renforcer la coopération et à relever les défis communs au profit des deux institutions.

Les deux parties ont exprimé leur engagement commun à déployer les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions de ce mémorandum, en accord avec les préoccupations et les intérêts des deux institutions, dans le but d'améliorer l'impact de leurs travaux sur la vie des citoyens des deux pays.